

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime hors compétition pour les vétérans

L'escrime est un sport d'opposition exigeant d'autant que de nombreux escrimeurs vétérans ont gardé l'esprit de compétition et n'ont pas toujours conscience ni de leurs limites physiologiques ni des risques de la reprise après un arrêt prolongé de sport.

Les assauts d'escrime entraînent une forte sollicitation cardio-vasculaire et une dépense énergétique majeure.

Afin de ne pas multiplier les examens, nous souhaitons que ce soit le médecin traitant qui évalue les examens complémentaires nécessaires (électrocardiogramme, épreuve d'effort, échocardiographie, bilan biologique...) selon l'âge, la présence de facteurs de risque et les signes d'alerte avant de signer l'autorisation de pratique hors compétition.

Ce certificat est valable 3 ans pour les vétérans 1 et 2. Entre temps, le Questionnaire de Santé sera demandé. Il sera annuel pour les vétérans 3 et 4.

Je déclare avoir pris connaissance et avoir compris les informations de ce document concernant ma santé et la pratique de l'escrime hors compétitions.

Je sollicite une licence vétéran.

Le tireur (NOM, Prénom)

Club : Date de naissance : / /

Niveau de compétitions pratiquées (le cas échéant) :

Fait le / / à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Je soussigné(e),, docteur en médecine, avoir pris connaissance des informations de ce document et

Certifie avoir examiné M(e)

Né(e) le / /

habitant à

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication à la pratique de l'escrime hors compétition

Fait le / / à

Signature et cachet du médecin examinateur :